



Divorce et perte de la nationalité française

Par **mochkil**, le **04/09/2011** à **10:54**

Bonjour,

Je vous expose ma situation. Je suis conjoint de français depuis 5 ans, mais rien ne va dans notre couple et ceci depuis longtemps, sauf que j'étais obligée de rester à domicile car j'étais en formation donc je n'avais pas de situation. Entre temps j'ai fait ma demande de nationalité française que j'ai eu depuis 2 mois et qui a coïncidé avec mon diplôme, donc là j'estime que je capable de m'assumer et je veux divorcer, sauf que j'ai eu la nationalité que depuis peu. Donc ma question est ce que je risque de perdre ma nationalité si je divorce, sachant que je ne suis pas resté les 12 mois obligatoire après l'obtention de ma nationalité.

Merci de votre réponse

Par **mimi493**, le **04/09/2011** à **17:06**

Avez-vous eu la nationalité par décret ou par déclaration ?

Par **mochkil**, le **05/09/2011** à **07:11**

bonjour

alors j'ai eu la nationalité par déclaration, parce que je voulais la déposer par décret du fait que j'ai réussi 2 années de suite à l'université, mais c'est mon conjoint à l'époque qui a insisté que je la demande par mariage.